

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

STRUCTURE ADHÉRENTE

Nom/Raison sociale :

Code NAF/N° SIRET : Nombre d'habitants en 2024 :

Adresse :

Code postal : Ville :

La collectivité adhérente sera représentée par un binôme élu/technicien :

RÉFÉRENT ÉLU

(Participation aux instances de l'association)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Email :

RÉFÉRENT TECHNIQUE

(Contribution aux actions de lutte contre le logement vacant)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Email :

ENGAGEMENTS ET CONDITIONS D'ADHÉSION

En adhérant à l'association nationale des collectivités mobilisées contre le logement vacant (ACLV), et en tant que représentant légal de l'entité candidate à l'adhésion :

- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association
- J'atteste avoir soumis à délibération les conditions d'adhésion précisées dans les statuts
- J'engage l'entité adhérente à s'acquitter de la cotisation annuelle suivante avant le 30 juin de l'année N (cocher la case correspondante) :



POPULATION SUR LE TERRITOIRE EN 2023	COTISATION ANNUELLE	
10 000 habitants ou moins	500 €	<input type="checkbox"/>
De 10 001 à 49 999 habitants	750 €	<input type="checkbox"/>
De 50 000 à 99 999 habitants	1 000 €	<input type="checkbox"/>
De 100 000 à 199 999 habitants	1 500 €	<input type="checkbox"/>
De 200 000 à 499 999 habitants	2 000 €	<input type="checkbox"/>
500 000 habitants et plus	3 000 €	<input type="checkbox"/>

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Par chèque à l'ordre de l'association Agir contre le logement vacant
- Par mandat ou virement bancaire
- Via Chorus Pro :

Code service N° d'engagement :

TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Afin de favoriser les échanges entre les acteurs, encourager le partage d'outils et l'émergence de projets, l'association est susceptible de diffuser, selon votre accord, les coordonnées renseignées dans ce bulletin auprès des membres du réseau des collectivités mobilisées contre le logement vacant.

- J'accepte** que les coordonnées de ma structure soient diffusées
- Je refuse** que les coordonnées de ma structure soient diffusées

Fait à Le

Signature et cachet :

Bulletin à retourner par mail à contact@agircontrelelogementvacant.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Association Agir contre le logement vacant

Suzanne BROLLY, Présidente
 Ville et Eurométropole de Strasbourg
 1 parc de l'Etoile
 67100 STRASBOURG

L'adhésion ne sera valide qu'une fois acceptée par le Conseil d'Administration de l'association, comme précisé dans les statuts.

